

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
 Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
 TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB
 Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter: ANTOINE DEPIERREUX, Electricité

• Nos coordonnées
 Rapport N°: GEM/16/14188337/00/FR/001

Réf. contrat: 1167810/303000

• Vos coordonnées
 Réf: EI/GV/2021-SBat0329/11292

• Données d'intervention
 Lieu: Espace Citoyen - Antenne Sociale et
 Restaurant DOCHERIE
 Rue Jean Ester, 169 et 184
 6030 Charleroi
 Date: 23/06/2022
 Effectuée par: LONGHIN GAËTAN / MPI

C.P.A.S de CHARLEROI
 Boulevard Joseph II, 13
 6000 Charleroi
 Belgique

RAPPORT DE VISITE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

INSTALLATION : Restaurant (CPAS)

NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.

Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les équipements électriques des machines n'est pas compris dans ce rapport

*NOTE 2 : Nous attirons votre attention sur le Code du bien-être au travail (Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques) et les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.
 Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.*

BASE DE L'EXAMEN

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

RUBRIQUES DU RAPPORT

- I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES
- II. MESURES / ESSAIS
- III. INFRACTIONS
- IV. REMARQUES
- V. TABLEAUX

CONCLUSION

- L'installation électrique dont il est question dans le présent rapport n'est pas conforme aux prescriptions définies ci-avant. Nous restons à votre disposition pour un nouvel examen, après que les travaux nécessaires pour mettre l'installation en conformité auront été exécutés.
- Nous vous invitons à tenir compte des observations et/ou recommandations reprises dans le présent rapport.

Date d'émission : 14/09/2022
 Nombre de pages : 4
 Annexe(s) : /
 Distribution : or. 1
 cc. /

Ing. J. WINDEY
 Directeur Général



I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

1. Généralités

Article(s) de référence

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

Schémas de mise à la terre :

Schéma TT

Lieu(x)/transfo / Source

Compteur: 9933191

Protection: 100A

Tension(s) de service :

Tension de service : 3N400/230V

Lieu(x)

2. Facteurs d'influences externes

Le document des influences externes n'a pas pu nous être fourni. Nous vous rappelons que, suivant le Code du bien-être au travail - Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques, les influences externes doivent être déterminées.

3. Description

Schémas des circuits : sur place.

Plans de position : Dérogation Partie 8.

Plans de position des prises de terre : Dérogation Partie 8.

Liste des installations de sécurité et/ou critiques : à prévoir.

Plan des installations de sécurité et/ou critiques : à prévoir.

La liste/plans des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile ne sont pas d'application ici.

II. MESURES ET ESSAIS

1. Dispositifs de mise à la terre

Terre introuvable

2. Mesures d'isolement

Toutes les mesures d'isolement ont donné des valeurs suffisantes à l'exception des infractions mentionnées.

Mesures réalisées en 2022.

3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

4. Divers

Tableau HVAC hors cadre du contrôle (d'après le client). Il sera à contrôler lors de notre prochain passage (d'après le client)

III. INFRACTIONS

Documents à nous fournir

- 1569 Prévoir le(s) document(s) des influences externes présentes dans l'installation (L1: 3.1.2.1.b., 9.1.6.; L2: 3.1.2.1.; 9.1.5.; L3: 9.1.5.).
- 1550 Installations de sécurité : la liste des installations de sécurité est à prévoir (L1: 5.5.; L3: 5.6.).
- 1551 La liste des installations de sécurité est à compléter. Elle devra comporter au minimum les informations suivantes: la référence, la date et la version de l'analyse des risques; le type d'installations de sécurité; le temps de maintien de la fonction; les mesures prises dans le cadre de l'analyse des risques des installations de sécurité; la référence appliquée pour chaque installation de sécurité (analyse des risques ou exigence(s) légale(s)) (L1: 2.12., 5.5.; L3: 2.12., 5.6.).
- 1553 Installations de sécurité : le(s) plan(s) des installations de sécurité est (sont) à prévoir (L1: 5.5.; L3: 5.6.).
- 1560 Installations critiques : la liste des installations critiques est à prévoir (L1: 5.6.; L3: 5.7.).
- 1561 La liste des installations critiques est à compléter. Elle devra comporter au minimum les informations suivantes: la référence, la date et la version de l'analyse des risques; le type d'installations critiques; le temps de maintien de la fonction; les mesures prises dans le cadre de l'analyse des risques des installations critiques (L1: 2.12., 5.6.; L3: 2.12., 5.7.).
- 1563 Installations critiques: le(s) plan(s) des installations critiques est (sont) à prévoir (L1: 5.6.; L3: 5.7.).

TGBT

- 1503 Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3), à la réalité (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
Il manque une partie du schéma de circuits.
- 1104 La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).
Circuit A.
F3 Disjoncteur "V" à remplacer (ne se fixe plus sur le rail DIN).
- 1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).

Installation

- 1201 Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (L1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.; L3: 4.2.3.; 4.2.5.2.; 5.4.2. ; 5.4.3.).
- 1210 Prévoir un dispositif de coupure (barrette de sectionnement), afin de permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre (L1: 2.5.; 5.4.3.5.; L2: 2.5.; 5.4.2.2.; L3: 2.5.; 5.4.3.5.).
- 1211 Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible (L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5.).

IV. REMARQUES

Documents à nous fournir

- F1 Tous les documents doivent être signés, datés, et référencés par l'exploitant et présents dans le dossier technique.
- F2 En l'absence de dossier technique complet, la liste des infractions peut être incomplète.

TGBT

- 1083 Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.

Installation

- F4 La prise à l'entrée de la cuisine est HS. À supprimer.
- F5 Le minima de tension est alimenté par le circuit "V".



- F6 En l'absence de schéma de circuits complet et/ou à jour, la liste des infractions peut être incomplète.
- F7 Uniquement les parties visibles et accessibles de l'installation ont fait l'objet du contrôle.

V. TABLEAUX

Néant